

REPUBLIQUE FRANCAISE    Commune    **BOURBONNE LES BAINS**    **DEL~2020~122**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents    16
- votants     17
- absents     2

**Du lundi 30 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Approbation du devis  
concernant l'assistance juridique  
dans le cadre du lancement d'un  
marché d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage (AMO) pour le futur  
projet thermal**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée un devis de Maître Aymerick POISSON, Avocat, concernant une assistance juridique dans le cadre du lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le futur projet thermal.

La mission comprend :

- Le conseil juridique sur le choix du contrat et de la procédure à mener,
- Les participations à des réunions de travail avec le ou les représentants de la commune ou tout tiers intervenant dans la préparation de la procédure du marché,
- La rédaction de l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises,
- L'assistance dans le cadre de la procédure de passation,
- L'assistance dans le cadre de l'attribution du marché,
- La rédaction de tout acte ou document en lien avec la consultation et rendu nécessaire.



Le budget prévisionnel forfaitaire de la mission s'élève à 12 000.00 € hors taxe, soit 14 400.00 € TTC, auxquels peut s'ajouter, si besoin, un forfait journalier par déplacement de 500.00 € comprenant les frais de transport et le temps de présence sur site.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce devis de Maître Aymerick POISSON concernant l'accompagnement juridique du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur projet thermal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les crédits sont prévus au compte 2031 – frais d'études – du budget 2020 « gestion activités thermales et bien être ».

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de Maître Aymerick POISSON concernant l'accompagnement juridique du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le futur projet thermal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT